

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Boulogne-Billancourt (92100)

Réponses de Alain Frisch, au nom de la liste « Une Nouvelle Energie Pour Boulogne-Billancourt (Evangelos Vatzias, LREM) »

— le 21/02/2020 à 01:46 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Un budget dédié (30€ par habitant par an, toutes sources) et des objectifs clairs et quantifiables sont essentiels.

Nous porterons une ambition forte autour d'un plan vélo, dans un esprit de concertation. Nous nous appuyerons en particulier sur l'expertise des associations impliquées. Les mesures nécessaires étant du domaine de compétences de plusieurs strates administratives, nous ne pouvons pas nous engager à ce stade sur un budget précis au niveau communal. Mais nous considérons sur ce sujet, comme sur d'autres, que le maire doit être moteur pour rendre possibles les évolutions attendues; son rôle est fondamental pour représenter les intérêts des Bouloonnais auprès de toutes les collectivités concernées.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : 1/ route de la Reine - avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - pont de Saint Cloud (RD907), 2/ les quais de la Seine (RD1), 3/ avenue Leclerc-Vaillant - pont de Sèvres (RD910), 4/ avenue Charles de Gaulle - boulevard Jean Jaurès - pont de Billancourt, 5/ avenue André Morizet - boulevard de la République - pont d'Issy (RD50)

Les premiers 3 axes font partie du Réseau Express Régional Vélo (RER V). Les 2 autres sont nécessaires pour connecter le nord et le sud de la Ville.

Action n°3 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°4 : je m'engage

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

Aux heures de pointe.

Action n°5 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Mettre toute la ville sauf les grands axes traversants (avenue Leclerc-Vaillant, route de la Reine, les quais) en zone 30. Mettre en zone de rencontre (20km/h) les rues à forte circulation piétonne, par exemple la rue du Point du Jour (entre Jean Jaurès et Longs Prés), avenue Jean-Baptiste Clément autour du carrefour Fessart/Rochefoucauld/Parchamp.

Une proportion importante de la voirie municipale est déjà limitée à 30km/h, mais cette limitation est très fragmentaire. Il serait plus clair pour tous les usagers si toutes les rues (en dehors les routes principales) étaient en zone 30.

Nous multiplierons effectivement les zones de rencontre et les zones 30 km/h, sans toutefois aller nécessairement jusqu'à une généralisation complète du dispositif.

Action n°6 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. Certaines rues secondaires, telles que rue du Vieux Pont de Sèvres ou rue de Billancourt, accueillent une quantité de trafic disproportionnée car elles servent comme itinéraires de délestage. En mettant certains tronçons en tête-bêche, ou en créant des impasses, le trafic local peut continuer à circuler mais le trafic de transit resterait sur les axes principaux.

Action n°7 : je m'engage

Transformer en zone piétonne le centre ville en commençant avec l'avenue Jean Jaurès entre la place Marcel Sembat et la route de la Reine.

Notre projet, qui devra être discuté avec tous les acteurs concernés, est de rendre le boulevard Jean Jaurès piéton entre la Grand'Place et la route de la Reine (il restera ouvert aux cyclistes, aux livraisons sur certains créneaux, et aux riverains); entre Marcel Sembat et la Grand'Place, le boulevard sera en sens unique (Sud-Nord) et en zone de rencontre 20 km/h à partir de la rue Gallieni. Toute la zone autour de la Grand'Place et des Passages sera transformée en zone de rencontre.

Action n°8 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°9 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Nous étudierons ce sujet au cas par cas, en cherchant également des solutions d'aménagement permettant d'améliorer la sécurité aux abords des écoles. Lorsqu'il n'est pas possible d'assurer un regroupement en toute sécurité des adultes et des enfants sur les trottoirs, parfois trop étroits, la fermeture à la circulation automobile sera une solution possible.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°10 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Certaines de ces places seront réservées au stationnement vélo, d'autres au stationnement des deux-roues motorisés.

Action n°11 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

L'aide existante ne s'étend pas aux vélos non-électriques (même pas les vélos cargos), ni aux entrepreneurs locaux.

Promouvoir une culture vélo

Action n°12 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable Les bandes cyclables avenue Pierre Grenier, avenue Victor Hugo et la rue Nationale sont systématiquement utilisées comme du stationnement ou des zones de livraisons. La suppression du stationnement illicite pourrait être accompagnée par la création des zones de livraison.

Action n°13 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Par exemple, une page dédiée au vélo dans chaque numéro du magazine Boulogne-Billancourt Information. Une projection-débat du film « Why We Cycle » avec la participation des élus.

Commentaires généraux

Nous considérons le plan vélo comme un des éléments d'une politique globale visant à améliorer le cadre et la qualité de vie à Boulogne-Billancourt. Il s'agit de repenser l'espace urbain pour donner une place à chaque forme de mobilité, y compris les piétons et les deux-roues motorisés, dans un souci de cohabitation harmonieuse, et en gardant en tête un objectif global d'une ville plus apaisée, moins polluée, avec des aménagements plus humains et donnant plus de place au végétal.